

La Coopérative scolaire en 2010-2011

Fonctionnement :

La coopérative scolaire de l'école Schuman est adhérente à l'Association Départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) à Evry.

Les ressources de la coopérative proviennent essentiellement :

- Du produit des fêtes, kermesses, ventes (calendriers, photos, fleurs...)
- Des dons des familles (facultatif, aucune somme ne peut être exigée)
- Des subventions versées par la commune d'Etréchy par le biais de la Caisse des Ecoles

Les comptes de la coopérative peuvent être consultés sur demande des parents.

Objet :

La coopérative scolaire a pour objet :

- De créer et développer, chez les élèves, l'**esprit de compréhension, d'entraide et de solidarité**.
- De **favoriser l'organisation d'activités sur le plan culturel ou sportif** (spectacles, sorties, fêtes, participation aux activités USEP -Union Sportive de l'Enseignement Primaire-...)
- De permettre l'amélioration des méthodes d'enseignement et d'accroître leur efficacité (achat de matériel pour travaux manuels, d'équipement audiovisuel, de livres...)

L'école et l'USEP :

Le produit de la revente des photos doit pouvoir couvrir les adhésions des enfants à l'USEP, afin qu'ils bénéficient **tous** de sorties et d'animations sportives de qualité, riches en émotions et en souvenirs. Pour information, **l'adhésion d'un enfant à l'USEP coûte 5,50€ à la coopérative. Nous avons choisi de ne pas vous demander directement cette somme, très attachés à un principe de gratuité de l'école.**

Cependant, si vous souhaitez effectuer un don à la coopérative, merci de le faire **de préférence par chèque** à l'ordre de :

« OCCE 91 Coop. Scol. N°1303 X ».

Les photographies :

Photo de groupe : 7 €

Portrait (13x18): 6,80 €

5+4 petites photos : 7 €

pochette complète : 15 €

Ces tarifs sont identiques en cas de commandes supplémentaires. Si vous souhaitez des photos supplémentaires, faites nous parvenir votre commande **en remplissant la petite fiche jointe à la pochette (n'oubliez pas d'indiquer le numéro figurant derrière la photo) ainsi que votre règlement avant le 8 octobre 2010.**

Pour information, sur les 15€ versés à l'école pour l'achat d'une pochette, le photographe perçoit 9,75€, le reste (soit 5,25€) est pour la coopérative.

En vous remerciant de votre aide pour le bien de nos élèves.

Le Directeur.